**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-huit, le 26 février** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames HALLEBARD Mireille, MAURIQUE Laurence

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard

**Absente excusée**: Mme LEFEBVRE Sophie ayant donné pouvoir à Mr BLOSSEVILLE Laurent

**Absente** : Mme ROBILLARD Marie-Line

Date de convocation : 14 février 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 09

**Compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Sécurisation des bâtiments communaux**

Suite au dernier cambriolage et aux demandes de notre assurance GROUPAMA, il convient de changer l’ensemble des serrures des bâtiments communaux afin de les sécuriser. La modification des serrures vient en complément des alarmes qui ont été posées courant février.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents accepte le devis établis par la société Dény Sécurity pour un mont HT de 5 703.88 €

**Vente de terrains communaux**

Suite au conseil municipal du 14 décembre 2018, un contact a été pris avec l’Etude de Maitre VANNIER à Ouville la rivière pour la mise en vente de 2 parcelles à détacher de la parcelle B751 située derrière la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

* **AUTORISE** Mr le Maire à signer le mandat de mise en vente avec l’Etude de Maître VANNIER pour un montant net vendeur de 32 000 €. Les parcelles détachées de la parcelle B751 seront d’environ 1000 m² et seront équipées de l’eau et de l’électricité.
* **AUTORISE** Mr le Maire à faire les travaux nécessaires à la viabilisation des 2 terrains.

Mr le Maire fait également la lecture d’un courrier reçu par HABITAT 76 qui travaille actuellement à la finalisation d’un accord cadre et qui pourraient intégrer le lotissement d’une douzaine de maison dans leur programme.

Le Bailleur Social SEMINOR a répondu au courrier de novembre en indiquant qu’il ne leur était pas possible d’intégrer le lotissement communal à leurs projets.

**Location du presbytère**

Le presbytère pourra être remis à la location après la fin des travaux. La convention PALULOS est toujours active et permet aux locataires de percevoir l’APL.

Les volets de la rue vont être repeints par Pascal BLANQUET.

La location pourrait commencer à compter du 1er avril 2018.

Une annonce sera faite sur le bon coin et au panneau d’affichage près de la mairie.

**Demandes de subvention DETR**

Cimetière

Plusieurs entreprises ont été contactées pour les exhumations dans l’ancien cimetière et la construction d’un nouveau columbarium.

Les devis de l’entreprise Lemarchand ont été retenus pour un montant de 5 630.00 € HT pour le columbarium et 5113.35 € HT pour une dizaine d’exhumations et l’enlèvement des monuments.

Des subventions DETR, DSIL et Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre seront demandés.

Un débat est engagé quant à la possibilité de mettre un tarif différent pour les concessions de l’ancien cimetière qui seront disponibles après exhumation.

Les conseillers ne sont pas tous d’accord sur cette différentiation de tarif entre l’ancien et le nouveau cimetière.

Les tarifs seront de nouveaux étudiés après réception des avis de subventions.

Réserve incendie

Le règlement départemental de défense contre les incendies étant maintenant en vigueur, les débits et les distances des différents points d’eau sont connus.

La commune s’était engagée lors de l’ouverture de du centre équestre à mettre en place une réserve incendie au niveau du parking de ce centre équestre.

Mme DELALANDE, propriétaire du terrain accepte de mettre une servitude sur son terrain afin d’y implanter la réserve.

Un devis a été demandé à la Société Crèvecœur de Neufchâtel en Bray, le montant de l’installation s’élève à 26 849.00 € HT.

Des demandes de subvention DETR, Fonds de concours CCCA et Département vont être faites.

**Questions diverses**

Le nouvel employé communal, Timothée GUEDIN commencera le 15 mars prochain.

LA société WPD a pris contact avec la commune et quelques propriétaires sur le territoire communal pour un projet d’implantation d’éoliennes. Mme Signorini souhaiterait venir présenter le projet devant le conseil municipal.

La date du 14 mars est retenue pour cette présentation au conseil et la date du 30 mars pour une présentation à la population.

Des courriers vont être envoyés aux personnes qui ont construits des annexes à leurs habitations sans permis de construire.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h25